



# RÉPÉTITIONS À DOMICILE

► Pour toute demande, complétez et déposez ce document signé sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr) dans la commande « En attente de pièce(s) » du compte client.

N° de commande \_\_\_\_\_ Conservez l'original.

Le CNED met en place pour les élèves relevant de l'instruction obligatoire un dispositif d'accompagnement en présence sous la forme de répétitions à domicile.

Peuvent bénéficier de ce service de répétitions, les élèves ayant moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire, inscrits en classe complète sur autorisation du DA-SEN, relevant de la scolarité règlementée et justifiant d'une décision de la CDAPH pour toute situation de handicap ou d'un certificat médical dans le cas de trouble invalidant de la santé.

Le service de répétitions à domicile peut s'effectuer à partir de la 1<sup>re</sup> semaine d'octobre jusqu'à la fin de l'année scolaire, en dehors des vacances scolaires, conformément au calendrier scolaire national arrêté par le ministre chargé de l'éducation.

Les parents doivent être présents au domicile pendant le temps de répétition.

Si votre enfant remplit les conditions ci-dessus et que vous souhaitez le faire bénéficier du service de répétitions à domicile, vous devez nous transmettre au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire considérée :

- L'avis de la MDPH ci-dessous dûment complété. En l'absence d'avis, le nombre d'heures de répétition par semaine que le CNED pourrait accorder sera limité à deux heures.
- La candidature d'un répétiteur. Ce dernier doit être un enseignant titulaire de l'Education nationale du second degré (collège ou lycée public) exerçant près de chez vous, travaillant à temps complet. Si un enseignant volontaire n'est pas disponible pour assurer ce service, l'accompagnement à domicile ne pourra pas être mis en place.

Aucune répétition ne pourra commencer avant que :

- l'élève ne soit inscrit au CNED pour l'année scolaire en cours,
- le contrat de vacation du répétiteur n'ait été signé par le CNED.

## Avis de la MDPH

Nom et prénom de l'élève bénéficiaire \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_

donne un avis favorable à la mise en place d'un service de répétitions pour l'année scolaire 2021-2022 à raison de \_\_\_\_ heures par semaine (dans la limite de 3 heures maximum par semaine).

Cachet de la MDPH :

Date et signature :

## Coordonnées d'un répétiteur possible

Nom et prénom de l'enseignant \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Le CNED reviendra vers vous uniquement si une suite favorable est donnée à votre demande.**

Date //

// \_\_\_\_\_  
// \_\_\_\_\_

**Signature** des parents ou du représentant légal de l'élève.

**Nom**